

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

**Affectation du résultat
2025 – Budget annexe
Résidence Belle Feuille**

N° D_79_2026 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt six, le 10 avril à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 03 avril deux mil vingt six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, M. ESPARRAGA, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme BENADDA-SHRIDJ, représentée par Mme EL ABIDI, Mme DOURET représentée par M. ESPARRAGA, M. BAROUKH représenté par Mme DESANTE, M. VATONNE représenté par Mme BILLÉ

Secrétaire de séance : M. MALONGA



DATE
D'AFFICHAGE

14 avril 2026

L'excédent d'exploitation 2025 du Budget annexe Résidence Belle Feuille doit être affecté avant l'élaboration du Budget Primitif 2026.

Le résultat d'exploitation 2025 du budget annexe Résidence Belle Feuille s'élève à 106 891.83 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire et s'élève à la somme de 44 870.55 €.

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

présents

votants

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation de 106 891.83 € :

- en exploitation au 002 en recettes pour un montant de 106 891.83 €

Et d'inscrire l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes soit 44 870.55 €.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 08 avril 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ

- **D'AFFECTER** l'excédent d'exploitation 2025 d'un montant de 106 891.83€ au Budget Primitif 2026 au compte :

- **002 – Excédent antérieur reporté :**
 - Pour un montant de 106 891.83 €

Et d'inscrire l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes soit 44 870.55€.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

James Chéron
James CHÉRON